

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 630

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAJIL MOHAMMED

Date de naissance : 01-01-1944

Adresse : CHERM IM.80 APP.1 RUE1 OULFA CASA

Tél. : 06 70 98 62 02 Total des frais engagés : 458,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 31 OCT 2022

Nom et prénom du malade : Hajil Mohamed

Age : 78

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Rheumatism

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 31/10/2022

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31 OCT 2002			2100 dh	 <b>DR MOUTAMID OULD SIDIQI</b> Médecin Généraliste Echographie Groupe B1 Imm 11 Soufia - Casablanca 03 41 31

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE SQUEIANE Groupe K-Farmacie EL Oufia 2284 N° 63 Tel. : 05 22 89 06 63 Fax : 000500246000026 I.C.E : 092054488</i>	<i>31.10.22</i>	<i>PHARMACIE SQUEIANE Groupe K-Farmacie EL Oufia 2284 N° 63 Tel. : 05 22 89 06 63 Fax : 000500246000026 I.C.E : 092054488</i>

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

**Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.**

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

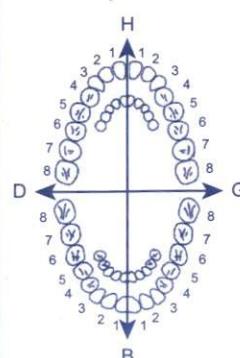
SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
					Coefficient des travaux
					Montants des soins
					Début d'exécution
					Fin d'exécution

D G
   
 B H

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



### **(Création, remont, adjonction)**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. MOUTAMID Omar



الدكتور معتمد عمر

- Médecine générale
- Echographie
- Médecin agréé par le ministère de la Santé
- Visite Médicale
- Permis de conduire

- الطب العام
- الفحص بالصدى
- طبيب معتمد من طرف وزارة الصحة
- فحص طبي
- رخصة السياقة

Ordonnance

Lot:

À consommer avant le:

PPC: 79,00 DH

Casablanca, le .....

9 OCT 2022 البيضاء

PHARMACIE SOUFIANE  
N° 154 Rue 23/25  
Oujda - Casablanca  
05 22 89 09 63  
500246000026

LOT : 9212  
PER : 05-25  
P.P.V : 61 DH 00

J. Agt. Rohael.

1. Apixel Syr 79,00



2. Nasonex 61,00



NASONEX 50 µg/dose  
Suspension pour pulvérisation nasale  
Flacon de 120 doses  
P.P.V: 131,70 DH  
Distribué par MSD Maroc

36,70

3. Nasonex 131,70



4. Anxitil 36,70

Dr. MOUTAMID Omar  
Médecin Généraliste

Al Firdausse  
Imm.11 Appt 1  
Casablanca

Tél: 05 22 93 41 31

يقامات أفراد وجموعات  
العمارة 11 الشقة رقم 11 الافتاء  
الدار البيضاء  
الهاتف: 05 22 93 41 31  
I.C.E. Tel: 05 22 93 41 31

69,00

LOT: 420559  
DLUO: 02/2025  
69,00DH

⑤ Rakumaner.



Zegel le Jeu

T = 377,40

Dr. MOUTAMID Omai  
Médecin Généraliste  
Echographie  
Al Firdauss Groupe B1 Imm 11  
Appt 1 El Oufa - Casablanca  
Tél: 05 22 93 41 31